



## **AFRIQUE/SIERRA LEONE - « Justice est faite mais il faudrait également condamner ceux qui ont aidé Taylor à vendre les diamants du sang » déclare un missionnaire**

Freetown (Agence Fides) – « La grande satisfaction est qu'un procès pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité ait concerné un ancien Chef d'Etat et que celui-ci ait été déclaré coupable. De cette manière, la justice a été rendue, même si cela a pris du temps » affirme à l'Agence Fides le Père Gerardo Caglioni, missionnaire xavérien disposant d'une longue expérience en Sierra Leone après que la Cour pénale internationale de La Haye ait reconnu coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité l'ancien Président libérien Charles Taylor. Ce dernier a été jugé coupable d'avoir favorisé et soutenu les crimes de guerre commis en Sierra Leone durant la guerre civile (1991-2002). La Cour a établi que Taylor a fourni une aide matérielle, une assistance et un soutien moral au rebelles du RUF (Revolutionary United Front) actifs en Sierra Leone et qu'il a eu une influence substantielle bien que n'ayant pas exercé le commandement et le contrôle de la structure. Taylor a par ailleurs été jugé coupable d'avoir favorisé l'ensemble des crimes desquels il était accusé dont : actes de terrorisme, homicide, violence, viol, esclavage sexuel, outrage à la dignité, recrutement de mineurs et pillages.

« Taylor a utilisé les désormais célèbres « diamants du sang » pour financer la guerre » explique le Père Caglioni. « Tout en n'étant pas directement impliqué dans le commandement du RUF, il a cependant constitué un instrument indispensable pour que la guerre se poursuive. Taylor vendait sur les marchés internationaux les diamants de Sierra Leone provenant du RUF et procurait des armes ». Du Liberia, dont il était le Chef de l'Etat, Taylor introduisait sur le marché les diamants de Sierra Leone en les faisant passer pour libériens. A Monrovia, il était par ailleurs à la tête du réseau de trafiquants d'armes qui fournissait le RUF.

Le missionnaire remarque donc que « la justice devrait être également rendue dans une autre direction. Je pense ici aux compagnies étrangères qui ont mis sur le marché international, grâce à l'intermédiation de Taylor, les diamants du RUF. Sans la collaboration de ces sociétés, la guerre en Sierra Leone n'aurait pas eu lieu ». « D'autres personnes ont collaboré directement ou indirectement à la guerre : en achetant ces diamants, elles ont rendu possible le recrutement des enfants soldats et les autres crimes de guerre » conclut le Père Caglioni. (L.M.) (Agence Fides 27/04/2012)